



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Instauration d'un impôt annuel sur la richesse

9 avril 2025

Instauration d'un impôt annuel sur la valeur nette des ménages à compter du 1er juillet 2025.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	-22 790	-23 078	-23 628	-25 137	-26 848	-121 479

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Les actifs imposables englobent toutes les catégories d'actifs. La richesse serait mesurée à la fin de chaque année civile. Les taux d'imposition proposés sont : de 1 % pour les ménages d'une valeur nette de 10 millions de dollars à 50 millions de dollars; de 2 % pour les ménages d'une valeur nette de 50 millions de dollars à 100 millions de dollars; de 3 % pour les ménages d'une valeur nette supérieure à 100 millions de dollars.

L'assiette de l'impôt sur le patrimoine net provient d'une version actualisée de la Base de données sur les familles à valeur nette élevée (BDFE) du DPB, qui s'appuie sur l'Enquête sur la sécurité financière de 2023 ainsi que sur les listes de milliardaires au Canada de Forbes et de Maclean's. L'assiette fiscale a été projetée en fonction des taux de croissance de la valeur nette des ménages qui figurent dans la prévision de référence du CPE du DPB.

Les recettes de l'impôt sur le patrimoine ont ensuite été estimées par l'application de l'impôt à la base de données sur le patrimoine chaque année, en gardant une trace du patrimoine après impôt de chaque ménage au cours de la période visée. On s'attend à une réaction comportementale, puisque les ménages très riches peuvent trouver des moyens de réduire leur risque fiscal. Pour tenir compte de ce comportement, on a supposé que 35 % de la valeur nette de chaque ménage serait cachée et déduite de l'assiette fiscale globale. Les coûts administratifs ont été estimés à 2 % des revenus bruts.

Sources de l'incertitude

Les principales sources de l'incertitude sont liées à la distribution du patrimoine des ménages fortunée et à l'ampleur de la réaction comportementale. L'importance des coûts administratifs représente aussi une source d'incertitude.

Sources des données

Valeur nette des ménages

Enquête sur la sécurité financière de 2023 de Statistique Canada, [Forbes Real Time Billionaires](#), [Maclean's Canada's Richest People](#), [Statistique Canada, tableau 36-10-0580-01](#), [Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01](#)

Taux de croissance du patrimoine net des ménages

Prévision de référence du CPE du DPB

Hypothèse de réponse comportementale

[Septembre 2021, Estimation du CPE du DPB : Mise en œuvre d'un impôt annuel sur le patrimoine net](#)

Ratio des coûts administratifs

[Septembre 2021, Estimation du CPE du DPB : Mise en œuvre d'un impôt annuel sur le patrimoine net](#)

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1029379-P_f